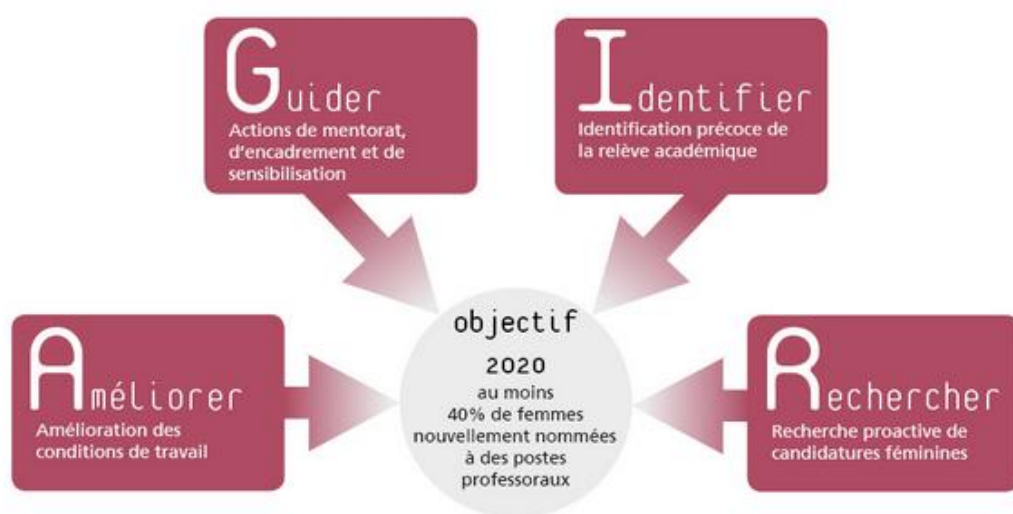


AGIR: 2013-2016 et 2017-2020

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, lancée par le programme fédéral de l'Égalité des chances, se veut aujourd'hui une valeur indissociable de l'identité de l'UNIL. Dans ce contexte, durant la période 2013-2016, chaque faculté a développé son premier plan d'action spécifique. Celui de la FBM, intitulé « Plan d'action AGIR pour l'égalité », a jeté les bases de premières avancées très positives dans notre faculté. L'UNIL renouvelle ses objectifs en matière d'égalité des chances dans un nouveau plan pour 2017-2020 et la FBM s'inscrit dans cette continuité en proposant la pérennisation des mesures efficaces déjà en oeuvre et en suggérant de nouvelles mesures dans un nouveau plan, appelé « **AGIR + pour l'égalité** », avec pour objectif principal de maintenir une proportion d'au moins 40% de femmes dans les nouvelles nominations à des postes de rang professoral.



Le plan d'action 2017-2020 AGIR+ pour l'égalité s'inscrit dans la suite logique du plan précédent. Son objectif est de maintenir le taux à au moins 40% de représentation féminine dans les nouvelles nominations à des postes professoraux atteint en 2016, afin de rejoindre ainsi le plan égalité de l'UNIL qui a renouvelé cet objectif dans son nouveau plan. Dans ce but, il consolide les actions phares initiées dans le cadre des 4 axes principaux du plan précédent. Il propose aussi de nouvelles actions.

Depuis octobre 2013, la mise en œuvre du plan AGIR est assurée par la Commission Pro-Femmes avec l'appui d'une cheffe de projet.

4 actions phares du plan d'action 2017-2020 vont être implémentées.